

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre, à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal DALIGAULT, 1^{er} Maire-Adjoint. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 novembre 2020. Les pièces relatives au contrat de délégation de l'assainissement ont été adressées aux conseillers municipaux le vendredi 6 novembre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 novembre 2020.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ et Hervé PONDEMER

Ont donné pouvoir :

- | | |
|--|--|
| - Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER | - Patrick FENOUIL à Xavier ANCKAERT |
| - Pascal BILLARD à Nathalie BOUILLARD | - Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH |
| - Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER | - Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER |
| - Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD | - Anne ROELANDT à Angélique MOUROCQ |
| - Sylvain DELANGE à Laëtitia BOISSÉE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE |
| - Valérie DESQUESNE à Pascal DALIGAULT | |

Absent excusé : Flavien DELÈTRE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201123-20_02801-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - présents : 17 - votants : 28	Date de la convocation et d'affichage : 17 novembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	N° 12 / 8-4
Secrétaire de séance M. ANCKAERT	Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020 a été adopté → à l'unanimité	

Opération de revitalisation de territoire (ORT) - Signature d'un avenant pour intégration du dossier de revitalisation du centre-bourg de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- mieux maîtriser le foncier,
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes Intercom De la Vire au Noireau avec comme secteur d'intervention le centre-ville de Vire.

Les services de l'Etat ont confirmé qu'un avenant peut être signé pour intégrer des centres villes et centres bourgs des pôles secondaires.

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il est proposé de finaliser cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (5 abstentions)

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à finaliser l'avenant à la convention Opération de Revitalisation de Territoire portée par l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'intégration du périmètre définit suite à l'étude de redynamisation du centre-bourg de la commune déléguée de Condé sur Noireau
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 novembre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

